

Politique d'approvisionnement en minéraux responsables

« Minéraux de conflit »

1. Originaires de la République Démocratique du Congo (RDC), ces minéraux sont parfois extraits et vendus sous le contrôle de groupes armés,
2. afin de « financer des conflits caractérisés par des niveaux extrêmes de violence ». Certains de ces minéraux peuvent entrer dans les chaînes d'approvisionnement de produits utilisés à travers le monde, y compris dans l'industrie électronique.

Les **fournisseurs de Tommy-Invest** acquièrent et utilisent des minéraux de conflit provenant de multiples sources à travers le monde.

Dans le cadre de l'engagement de Tommy-Invest en faveur de la responsabilité sociétale et du respect des droits de l'homme – dans nos propres opérations comme dans notre chaîne d'approvisionnement mondiale –, l'objectif de **Tommy-Invest** est d'utiliser du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or dans nos produits qui **ne financent pas, directement ou indirectement, les groupes armés en RDC ou dans les pays voisins**, tout en continuant à soutenir un approvisionnement responsable en minéraux dans la région.

Tommy-Invest attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques et des mesures de diligence raisonnable qui nous permettent d'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les produits et composants qui nous sont fournis et qui contiennent des minéraux de conflit soient **libres de conflit RDC**.

En outre, Tommy-Invest attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment au **Code de Conduite de l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC)** et qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes de Tommy-Invest en matière de responsabilité de la chaîne d'approvisionnement.

En soutien à cette politique, Tommy-Invest s'engage à :

- Fournir – et attendre de nos fournisseurs leur coopération – les informations de diligence raisonnable nécessaires pour confirmer que le tantale, l'étain, le tungstène et l'or dans notre chaîne d'approvisionnement sont « **sans conflit** ».
- Collaborer avec nos fournisseurs et d'autres acteurs sur des solutions à l'échelle de l'industrie afin de permettre des produits **sans conflit RDC**.
- S'engager à la transparence dans la mise en œuvre de cette politique, en rendant disponibles des rapports sur nos progrès aux parties prenantes concernées et au public.

Adopté : janvier 2025

Notes :

1. Les « minéraux de conflit », tels que définis par les règles de la **Securities and Exchange Commission (SEC)**, est un terme large qui comprend le coltan (colombite-tantalite), la cassitérite, l'or, la wolframite ou leurs dérivés, qui se limitent au tantale, à l'étain ou au tungstène – indépendamment du fait que ces minéraux financent ou non les conflits en RDC ou dans les pays voisins.
2. **Loi Dodd-Frank, Section 1502.**
3. « Sans conflit RDC » signifie qu'un produit ne contient pas de minéraux de conflit nécessaires à la fonctionnalité ou à la production de ce produit qui financent ou profitent, directement ou indirectement, à des groupes armés – tel que défini par la règle SEC 13p-1 au titre du Securities Exchange Act de 1934.
4. Nous utilisons le terme « sans conflit » dans un sens plus large pour désigner les fournisseurs, chaînes d'approvisionnement, fonderies et raffineries dont les sources de minéraux de conflit n'ont pas financé ou ne financent pas, directement ou indirectement, des groupes armés en RDC ou dans les pays voisins.

Budapest, 07.01.2025

Tommy-Invest Kft.